

Procès verbal
Séance du 17/02/2026

L' an 2026 et le 17 Février à 19 heures 25 minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de GAILLARD Daniel, Maire.

Présents : M. GAILLARD Daniel, Maire, Mmes : DROUILLET Loriane, LAVERGNE Claudie, MM : BOYER Michel, DELPERDANGE Christian, MAGNOUX Jean-Marc, MONNOURY Vincent

Excusés : Mmes AROY Nathalie donne pouvoir à M. GAILLARD Daniel, COURCELLE Céline donne pouvoir à M. BOYER Michel, GIDEL Laëtitia

Absents : M. DALMASSO Stéphane

Secrétaire de séance :Mme LAVERGNE Claudie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 11/02/2026

Date d'affichage : 11/02/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond

le : 18/02/2026

et publication ou notification

du : 18/02/2026

SOMMAIRE

**réf : 2026 001 REGULARISATION D'UNE DECISION DE VIREMENT DE CREDITS :
UTILISATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

**réf : 2026 002 VOTE D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES DE
LIGNIERES EN BERRY**

réf : 2026 001 REGULARISATION D'UNE DECISION DE VIREMENT DE CREDITS : UTILISATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

La fongibilité des crédits est employée par le Maire.

A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au Conseil municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ce crédit.

Ces pièces demeurent annexées à la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2322-22 ;

Vu la délibération n°2025_004, prise par le Conseil municipal en date du 10 avril 2025, autorisant M. le Maire à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre sous certaines conditions ;

Considérant que les conditions d'utilisation des virements de chapitre à chapitre sont réunies ;

Considérant que le chapitre 014 (Atténuations de produits) n'était pas suffisamment alimenté pour l'année 2025 ;

M. le Maire a rédigé une décision de virement de crédits le 14 janvier 2026 afin d'alimenter le chapitre 014

(Atténuations de produits) par le chapitre 011 (Charges à caractère général), sur le budget 2025, à hauteur de 502.00 €.

La décision de virement de crédits n°1bis/2025 ainsi que la décision modificative n°1 sont présentés à l'ensemble du Conseil par M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PREND ACTE de la décision de virement de crédits n°1bis/2025 et de la décision modificative n°1.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2026 002 VOTE D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES DE LIGNIERES EN BERRY

M. LAGARDE Emmanuel, Président de la Société des Courses Hippiques de Lignières en Berry, est venu présenter au Conseil municipal une demande de subvention d'un montant de 6 400.00 €.

Discussion

M. Daniel GAILLARD propose d'attribuer, au minimum, 3 500 euros et de délibérer, lors d'un prochain Conseil municipal, sur le devis envoyé par M. LAGARDE concernant des plantations d'arbres au Pôle du Cheval et de l'Âne.

M. Vincent MONNOURY suggère de répartir la somme touchée par la Commune sur les paris hippiques comme suit : une subvention à la Société des Courses, une aide financière à la Société des Courses pour différents projets (par

exemple : plantation d'arbres, parcours santé...) et d'en garder une partie pour la Commune. M. Michel BOYER propose d'attribuer une subvention de 10 000 euros. M. Christian DELPERDANGE suggère d'attribuer la somme demandée par la Société des Courses, soit 6 400 euros. A l'unanimité des membres présents, les Conseillers sont d'accord avec la suggestion de M. Christian DELPERDANGE.

Après avoir entendu la présentation de M. LAGARDE Emmanuel et après en avoir délibéré, le Conseil municipal ATTRIBUE une subvention de 6 400 € à la Société des Courses Hippiques de Lignières en Berry

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Tableau des permanences du bureau de vote pour le 1er tour des élections municipales

Heure de fin de séance : 20h00

La secrétaire de séance,
Claudie LAVERGNE

Le Maire,
Daniel GAILLARD